SYNGENTA

Commission de Suivi de Site

du 4 décembre 2015

Bilan de l'action de l'Inspection des Installations Classées 2013-2014 Actualités 2015 Présent pour l'avenir





Direction regionale de l'Environnement, de l'Aménagement et de Logement IANGIEDOC ROUSSILION

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

SYNGENTA



Ordre du jour

Présentation de la CSS

• Présentation des bilans d'activité

Actualités du PPRT

• Espace de discussion





SYNGENTA – Présentation de la CSS

Contexte réglementaire général :

la création d'une CLIC autour des sites soumis à autorisation avec Initialement, l'article L125-2 du Code de l'environnement prévo<mark>yait</mark> servitudes (période 2004-2012)

La loi 2010-788 du 12 juillet 2010 a modifié cet article : les CLI sont remplacés par des Commissions de suivi de site

Fonctionnement détaillé dans les articles R.125-8 du Code de l'environnement (décret du 7 février 2012)

Cas de SYNGENTA :

Le CLIC avait été créé par l'arrêté préfectoral du 27 septembre 2005, La CSS a été créée par l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2014 pour une durée de 5 ans



SYNGENTA – Présentation de la CSS

- Un cadre d'échange et d'information sur les risques technologiques
- Ensemble des sujets couverts par le Code de l'Environnement
- Actions menées par l'exploitant
- Contrôles de l'État
- collège (préparation des futures réunions, bilan annuel po<mark>u</mark>r → CHOIX DES MEMBRES DU BUREA Création d'un bureau composé d'un membre de chaque le public, ...)
- Président proposé au Préfet par la CSS
- Au moins une réunion par an ou sur demande de trois membres du bureau
- Modalités de vote définie par l'arrêté de création
- Débats en présence :
- D'experts : décision du président
- Public et presse : sur décision du bureau

Le bilan des actions de l'inspection 2013-2014

4 inspections ICPE

Examen de l'Étude de dangers actualisée



CSS - 04 décembre 2015

Direction régionale

de l'Environnement,
de l'Améragement
La Logement
La Logement
CSS
ROUSSILON

Modalités pratiques :

- Étude au fil de l'eau des documents adressés par l'exploitant:
- Dossiers de modification apportées aux installations
 - Éléments demandés par arrêtés préfectoraux (autosurveillance, études, bilans SGS...)
- Examen et analyse des rapports d'incidents

<u>Inspections sur site</u>

- Au moins une fois par an pour les sites AS (circonstancielle ou planifiée)
- registres) imposés par les prescriptions des AP ou selon d'autosurveillance / étude par sondage des documents Vérification de la conformité aux référentiels / résultats disponibles sur site (procédures, enregistrements, action nationale (détecteurs de gaz pour 2014)
 - Visite des installations



\propto

SYNGENTA - Actions de l'Inspection 4 contrôles sur site – 2013 /2014

1 contrôle inopiné

Rejets aqueux

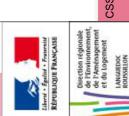
2 contrôles approfondis

Risques accidentels

Prévention des pollutions (rétention)

1 contrôle « courant »

Suites données à la mise en demeure de février 2013



4 contrôles sur site Les thèmes des inspections

- suites données aux inspections précédentes
- Plan de Modernisation des Installations Industrielles (PM2I) et autonomie du site contre l'incendie
- Mesures de maîtrise du risque ; détecteurs et capteurs
- Rejets aqueux

Les constats

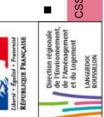
- Mise en demeure de respecter le PM2I (20 février 2013) · observations de type documentaire notamment maîtrise des enregistrements (états initiaux et plan de suivi)
- Optimisation du procédé d'épuration

SYNGENTA - Actions de l'Inspection 3 contrôles sur site

Plan de Modernisation des Installations Industrielles

Arrêté du 04/10/2010 relatif à la prévention des risques accidentels au se<mark>in</mark> des ICPE soumises à A : section l spécifique au vieillissement

- Réalisation d'un état initial
- Elaboration et mise en œuvre d'un programme d'inspection
- l'environnement (état initial, programme d'inspection ou de surveillance et Des guides professionnels reconnus par le ministre chargé de plan d'inspection ou de surveillance)
- En l'absence du respect des recommandations des guides professionnels, des dispositions sont fixées par défaut
- Echéancier pour état initial et programme et plan d'inspection pour les équipements existants
- Elaboration d'un dossier par équipement



SYNGENTA - Actions de l'Inspection Pollution au métolachlore

Surveillance par réseau de piézomètres

· Optimisation de la barrière hydraulique

 Plan de gestion de la pollution à réaliser par SYNGENTA

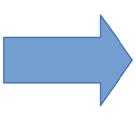
SYNGENTA et étude de dangers

Situation

- Révision de l'étude de dangers version de juillet 2014
- Réflexion sur mise en place de barrières complémentaires
- Examen en cours et compléments attendus

Situation

■ PPRT approuvé en date du 1er juin 2012



Les actions à mettre en place

Recommandations sur les usages (échéances sous 1 an)

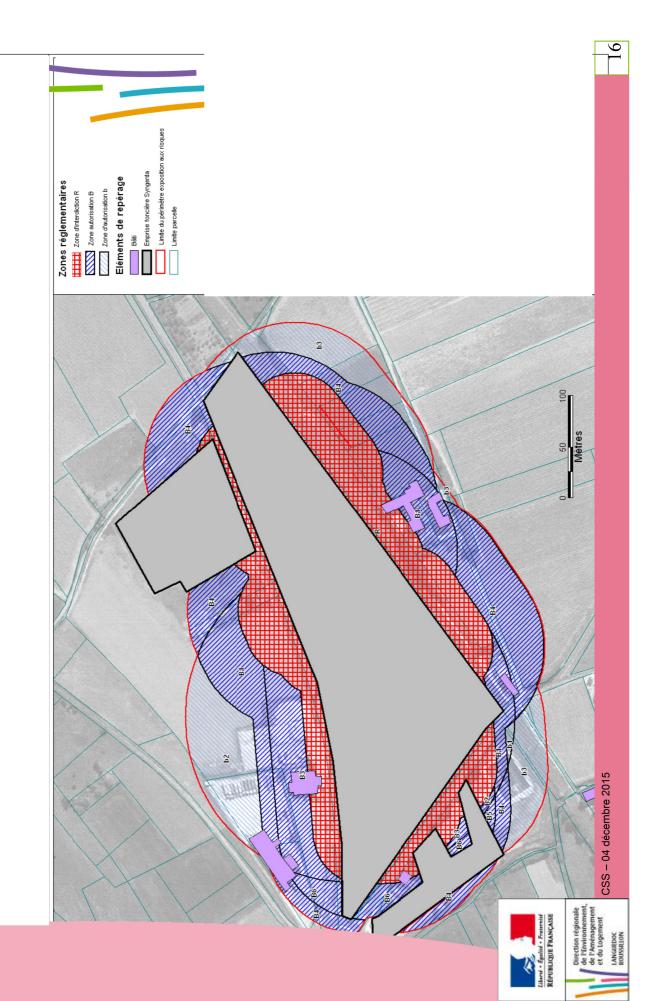
- ne pas permettre les rassemblements et les manifestations Ne pas aggraver l'exposition des personnes aux risques,
- Ne pas autoriser la circulation organisée des piétons et des cyclistes
- Déplacement des abris bus e réflexion concernant les itinéraires des lignes de bus
- Panneaux d'interdiction de stationner des TMD sur RD 472, 142 et 363
- Signalisation d'information sur les risques
- Mesures organisationnelles pour stopper la circulation des véhicules (route et fer)

Protection des personnes par le bâti

Ordonnance du 22 octobre 2015

- Travaux limités aux seuls logements
- Période de réalisation des travaux 8 ans après approbation du PPRT (au lieu de 5 ans) ou avant le 1 janvier 2021
- Possibilité pour les activités d'utiliser d'autres moyens pour protéger les salariés (organisationnels)
- Possibilité de révision simplifiée du PPRT sans
 « modification de l'économie générale du plan » et suspension de l'application du PPRT si disparition totale et définitive du risque





	,			
Projet zonage	Ö	œ	m	Q
Mesures relatives à l'urbanisme	En lien avec l'activité ICPE	Principe d'interdiction (notamment d'immeuble de grande hauteur IGH)	Quelques constructions possibles sous conditions (pas d'IGH)	Constructions possibles sous conditions (pas d'IGH ni d'ERP)
Mesures physiques sur le bâti futur	Conforme réglementation ICPE	Prescriptions techniques constructives	Prescriptions techniques constructives	Prescriptions techniques constructives
Mesures foncières		Auc	Aucune	
Mesures physiques sur le bâti existant	Conforme réglementation ICPE	Prescriptions techniques	Prescriptions techniques	Prescriptions techniques
			+ recommandations constructives	
				_

Voies de circulation (routières et ferrées) : gestion par le Plan Particulier d'Intervention



Point d'avancement sur la suppression du passage à niveau

Etude RFF





Merci pour votre attention.



CSS - 04 décembre 2015